

APPEL A CANDIDATURE

Le **Comité diocésain de l'enseignement catholique (CoDiEC) de Namur-Luxembourg** et le Secrétariat général de l'enseignement catholique ([SeGEC](#)) recrutent **pour une entrée en fonction le 1^{er} décembre 2025**

Un(e) directeur(trice) diocésain(e) de l'enseignement fondamental

Contexte

La direction diocésaine est composée de deux Directeurs ; le Directeur diocésain de l'enseignement fondamental et le Directeur diocésain de l'enseignement secondaire et supérieur, de l'enseignement de promotion sociale et des centres PMS.

Les Directeurs diocésains assument conjointement la gestion journalière des services généraux organisés par le CoDiEC.

Ils exercent une autorité hiérarchique sur les services généraux du CoDiEC.

Ils assurent par ailleurs une « coordination par concertation » entre les responsables des différents services organisés à l'échelle du diocèse, que ceux-ci soient placés sous l'autorité de la direction diocésaine (services généraux du CoDiEC) ou qu'ils soient placés sous l'autorité du SeGEC (conseil et soutien et formation).

Le Directeur diocésain partage, avec les responsables du CoDiEC et du SeGEC, la préoccupation de la bonne organisation des établissements scolaires de son diocèse.

Mission

La mission de la direction diocésaine s'inscrit dans le cadre de la convention entre le SeGEC et le CoDiEC, en tenant compte des spécificités et des priorités propres au diocèse dans lequel elle exerce ses fonctions.

Conformément à la lettre de mission¹, la direction diocésaine est amenée à exercer une triple fonction d'animation, de représentation et de coordination de l'organisation.

1. La fonction d'animation

Le Directeur diocésain promeut le sens de l'école catholique et la contribution de la tradition chrétienne de l'éducation aux défis de l'école d'aujourd'hui.

Il en promeut également le modèle d'organisation propre en référence aux principes d'autonomie et de responsabilité. Il exerce cette fonction vis-à-vis des PO et des directions et des membres du personnel du CODIEC.

Il collabore étroitement avec la direction diocésaine de l'autre niveau au fonctionnement optimal du CoDiEC et à ses objectifs. Il veille avec elle au bon esprit de travail dans la Maison Diocésaine de l'Enseignement.

2. La fonction de représentation

Le Directeur diocésain est chargé de promouvoir la légitimité – réelle et perçue – des différentes modalités d'action et d'organisation des services du CoDiEC et, au-delà de ceux-ci, de l'enseignement catholique dans son ensemble.

Il exerce cette fonction vis-à-vis des PO et des directions, des autorités publiques et scolaires sur le territoire des zones qui le concernent et au sein de toute instance dans laquelle il est mandaté.

¹ Disponible sur demande auprès de jose.soblet@segec.be

Il veille, entre autres, à :

- répercuter les réflexions, débats, prises de position et décisions du CoDiEC et du SeGEC,
- informer et conscientiser aux enjeux politiques concernant l'enseignement en général et l'enseignement catholique en particulier,
- créer des liens entre les écoles ; favoriser les synergies avec les partenaires, notamment les centres PMS ;
- participer à la construction du projet du réseau et à la fonction de représentation de la fédération de pouvoirs organisateurs, ce qui suppose un rôle d'interface entre les directions, les PO et le SeGEC ;
- développer des relations avec l'environnement économique, social, culturel, politique, académique ;
- assurer une interface entre le SeGEC et les PO dans le processus de positionnement politique (Mémoire, ...).

3. La fonction de coordination de l'organisation

Le Directeur diocésain assure, conjointement avec le Directeur diocésain de l'autre niveau d'enseignement, la contribution optimale des services du CoDiEC, à l'amélioration de l'équité et de l'efficacité du système d'enseignement en général et de l'enseignement catholique en particulier. Il exerce cette fonction vis-à-vis des PO et des directions.

A cet effet, conformément à la convention SeGEC-CoDiEC et dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'accompagnement des pouvoirs organisateurs telle qu'approuvée par le CA du SeGEC, la direction diocésaine assure, au sein des services diocésains concernés, la responsabilité de différents types de missions :

- Celles qui relèvent de la compétence des CoDiECs ;
- Celles qui relèvent de la compétence consensuellement partagée du CoDiEC et du SeGEC et sont coordonnées au sein de la Direction générale élargie ;
- Celles qui relèvent de la compétence du SeGEC en vertu de dispositions décrétales et sont coordonnées pour l'ensemble des niveaux d'enseignement au sein de la Direction générale élargie. Ces missions sont exercées en référence à la feuille de route de l'accompagnement des pouvoirs organisateurs, et placées sous la supervision des comités de suivi ;
- Celles qui, relèvent de la compétence du SeGEC et sont coordonnées par niveau d'enseignement.

La triple fonction d'animation, de représentation et de coordination de l'organisation implique par ailleurs d'exercer la responsabilité à l'égard du SeGEC dans son ensemble par sa participation active, entre autres, au bureau du Secondaire, à la Direction générale élargie, et, le cas échéant, l'Institut de formation l'enseignement catholique (IFEC) et de mettre en œuvre certains moyens au sein des services diocésains. Il s'agit notamment de :

- mettre des moyens en place pour disposer de données actualisées concernant le fonctionnement de chaque PO, notamment par la participation à la mise en place et au maintien à jour d'une base de données unique de l'enseignement catholique dans son ensemble ;
- contribuer à la mise en place et à l'alimentation du « dossier unique PO » ;
- participer à l'efficacité de la communication de la fédération de pouvoirs organisateurs à destination des écoles, PO, Directeurs ; en contribuant à la diffusion des informations au niveau le plus opportun ;
- participer, aux réunions des associations de Directeurs, afin d'y informer des réflexions et actions en cours et d'être le relais des préoccupations des Directeurs.

Profil souhaité

- Être engagé à titre définitif dans l'enseignement (engagement prévu dans le cadre d'un congé pour mission).
- Connaître et promouvoir les missions de l'Ecole chrétienne ainsi que le projet éducatif propre au réseau libre catholique ;
- Bonne connaissance de l'organisation du réseau libre catholique ;
- Avoir le sens de l'écoute et maîtriser la communication orale et écrite ;
- Adopter une attitude réflexive dans le cadre du processus d'accompagnement et une attitude de distanciation par rapport aux situations ;
- Capacité à soutenir, construire et porter le projet diocésain ;
- Capacité à fédérer, piloter, coordonner des services et à développer des partenariats et des collaborations ;
- Capacité de prise de décision et de négociation ;
- Maîtriser l'outil informatique en particulier les outils collaboratifs MS 365.

Nous offrons

- La personne engagée conservera la situation administrative, financière et barémique qu'elle exerçait effectivement dans son établissement d'origine ;
- Le lieu habituel de travail est établi à la Maison diocésaine, rue de l'Évêché, 5 à 5000 Namur ;
- Les frais de déplacement professionnels seront pris en charge conformément à la convention de détachement ;

Procédure pour postuler

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation doivent être envoyées pour **le 30 juin 2025 au plus tard, à l'attention de jose.soblet@segec.be** .

Un entretien sera proposé aux candidats retenus, sur la base du dossier envoyé, le mercredi 9 juillet 2025 dans l'après-midi.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de **José Soblet 0473 80 30 25 jose.soblet@segec.be** .